N° DCM-2025-43

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières

	COMMUNE DE BREBIÈRES **Délibération du Conseil Municipal du 19 novembre 2025**

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 24 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du treize novembre deux mil vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVRIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme LANDAS Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, M. LEFEVRE Olivier, M. LOBRY Frédéric, Mme BREMARD Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, M. MARINO Salvatore.

ABSENTS :

Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte	donne pouvoir à	M. HANNEDOUCHE Bruno
M. CICORIA Nicolas	donne pouvoir à	M. DEGORGUE Didier
Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne	donne pouvoir à	M. MARINO Salvatore
Mme LIENARD Eva	donne pouvoir à	M. DUCONSEIL Rémi

M. DEVANNE Pascal, absent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 29 **Présents : 24**
Quorum : 15 **Votants : 28**

FINANCES
2 – DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2026 – REGION
PROJET D'AMENAGEMENT DE DEUX TERRAINS SYNTHETIQUES

Préambule

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2334-32 à L.2334-39, L.2334-42 et R.2334-22 à R.2334-35,
VU l'appel à projets commun pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – Exercice 2026,

VU la politique régionale d'investissement en faveur des équipements sportifs,
VU l'appel à projets 2025/2026 pour les Equipements Sportifs Structurants (E2ST),

VU le budget communal,

VU l'évolution du nombre d'habitants de la Commune,
VU l'évolution du nombre de licenciés au club de l'Association Sportive Brebiéroise (ASB),
VU la performance de l'équipe sénior qui est actuellement en Régionale 3,

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement du terrain annexe et du terrain foot à 8 en terrains synthétiques, en lieu et place de terrains en gazon naturel. Il précise que ce projet est susceptible de bénéficier de subventions.

Contexte

Considérant les changements climatiques, les intempéries engendrent des fermetures plus fréquentes des terrains et une détérioration plus importante de ces derniers.
Ainsi, l'Association Sportive Brebiéroise, mais également l'ensemble des usagers des terrains ne peuvent pas les utiliser toute l'année. Ceci est d'autant plus pénalisant pour l'Association Sportive Brebiéroise qui voit son niveau de compétition évoluer.

Localisation du projet

Les terrains concernés se situent sur l'emprise foncière du complexe sportif Maurice Grossemy, sis 32 rue du 8 mai 1945 à BREBIERES (62117). Ces équipements bénéficieront des vestiaires existants qui seront agrandis pour répondre aux exigences réglementaires de la Fédération Française de Football.

Objectif

La réalisation de terrains de football synthétiques permettra une utilisation annuelle de ces lieux quelles que soient les conditions météorologiques.
En effet, cette surface sportive est jouable dans presque toutes les conditions climatiques.

Plan de financement prévisionnel

Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (en HT)
Maîtrise d'œuvre	SEMOTEC	25 725,00 €
Étude de définition du stade	SEMOTEC	4 950,00 €
Prestations topographiques	CABINET CARON-BRIFFAUT	2 620,00 €
Essais d'infiltration	APOGEO	4 300,00 €
Réaménagement des vestiaires	ESPACES INTERIEURS	27 465,67 €
Travaux		1 715 000,00 €

Soit un montant total HT de l'opération de **1 780 060,67 €.**

➲ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ARRETER le projet de **requalification des équipements du stade municipal Maurice Grossemy - Aménagement de deux terrains synthétiques (terrain T5 et terrain Foot à 8) et agrandissement des vestiaires de la salle La Minerve.**

ARTICLE 2 : D'ADOPTER le plan de financement exposé ci-dessus.

ARTICLE 3 : DE SOLLICITER les subventions auprès de l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), la Fédération Française de Football.

<u>ARTICLE 4</u> : DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement (fonds propres, emprunt) la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

<u>ARTICLE 5</u> : D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID, **Maire.**	**Marina BODNIEFSKI,** **Secrétaire de séance.**

Publiée le 1/12/2025
Affichée le 1/12/2025

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 062-216201731-20251119-DCM202543-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr